



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
VAR-ESTÉREL-MÉDITERRANÉE



Assainissement non collectif



Dispositifs individuels d'assainissement

Il s'agit de dispositifs privés, non raccordés au réseau public d'assainissement. Il permet aux habitations d'assurer de façon autonome l'épuration de leurs eaux usées avant leur rejet dans le milieu naturel.



Demander un dispositif individuel

Vous souhaitez demander la mise en place d'un dispositif individuel d'assainissement ou la réhabilitation d'une installation existante ? Nous vous indiquons la marche à suivre.

Contrôle des installations

Les installations d'assainissement non collectif doivent être contrôlées afin de vérifier qu'elles ne portent pas atteinte à la salubrité publique et à la sécurité des personnes et permettent la préservation de la qualité des eaux superficielles et souterraines.

Communauté d'Agglomération Var-Estérel-Méditerranée

624, chemin Aurélien
(rond-point A.Karr)
CS 50133
83707 SAINT-RAPHAËL CEDEX

Du lundi au vendredi
de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h

Tél. : 04 94 19 31 00

Fax : 04 94 19 31 10

<http://www.cavem.fr/eau-assainissement/assainissement-non-collectif-739.html>